

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 30 janvier 2020

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 6.13, 6.14, 6.15, 6.16, 6.17, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 4.3

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h20

Etaient présents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.1), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN (à partir du 1.1.1), M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE (à partir du 1.1.1), Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 1.1.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'au 1.1.3), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir du 1.1.1), Mme Karima ROCHDI (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 6.17), Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.1), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.1), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT (à partir du 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.1) **Bonnay** : M. Gilles ORY Busy : M. Alain FELICE Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) **Chevroz** : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (jusqu'au 1.1.3) **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ Larnod : M. Hugues TRUDET (jusqu'au 1.2.2) **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER (à partir du 1.1.1) **Les Auxons** : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Jacky LOUISON Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à partir du 1.1.1) **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIÉ (à partir du 1.1.1) **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Vieilley : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.1)

Etaient absents :

Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guericq CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOU, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, M. Dominique SCHAUSS Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Secrétaire de séance :

Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote :

Mandants : P. BONNET (jusqu'au 1.1.3), C. CAULET, P. CURIE (jusqu'au 0.3), YM. DAHOU, C. DELBENDE, L. FAGAUT, M. OMOURI, S. PESEUX (jusqu'au 0.3), D. POISSENOT, K. ROCHDI (à partir du 7.1), D. SCHAUSS (à partir du 1.1.1), M. ZEHAF (jusqu'au 0.3), A. BLESSEMAILLE, D. PAINEAU, C. BOTTERON (à partir du 1.1.4), JF. MENESTRIER, P. CORNE, D. PARIS, JM. BOUSSET, Y. DELARUE, A. LORIGUET, JM. JOUFFROY

Mandataires : J. GROSPERRIN (jusqu'au 1.1.3), F. PRESSE, D. DARD (jusqu'au 0.3), C. MICHEL, T. BIZE, C. WERTHE, M. SEBBAH, ML. DALPHIN (jusqu'au 0.3), G. VAN HELLE, R. STHAL (jusqu'au 7.1), C. THIEBAUT (à partir du 1.1.1), M. LOYAT (jusqu'au 0.3), G. BAULIEU, A. FELICE, Y. GUYEN (à partir du 1.1.4), S. RUTKOWSKI, J. LOUISON, R. STEPOURJINE, F. BAILLY, J. KRIEGER, F. TAILLARD, Y. MAURICE

Délibération n°2020/005123

Rapport n°5.1 - Convention Action Cœur de Ville (ACV) - Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) : Avenant n°2

Convention Action Cœur de Ville (ACV) - Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) : Avenant n°2

Rapporteur : Karima ROCHDI, Vice-Présidente

Commission : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

Il est proposé la signature d'un second avenant à la convention Action Cœur de Ville – Opération de Revitalisation de Territoire afin de faire évoluer la conduite du programme sur 4 points principaux
Enclencher la « phase de déploiement » du projet de redynamisation bisontin ;
Annexer la convention d'Opération Programmées d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain du cœur d'agglomération,
Intégrer le projet de redynamisation de Saint-Vit,
Rétablir les autorisations d'Exploitation Commerciales pour les projets commerciaux d'importance.

I. Contexte

« Action Cœur de ville » est un programme national visant à créer les conditions du renouveau de 222 villes françaises par une action spécifique sur leurs centralités.

La déclinaison locale de ce programme s'est traduite par la signature le 18 octobre 2018 d'une convention-cadre pluriannuelle reposant sur 5 axes d'intervention : habitat, économie, mobilité, urbanisme et équipement. La Ville, l'Agglomération, la Préfecture, le Ministère de la cohésion des territoires et des relations aux collectivités territoriales, le groupe caisse des dépôts et Action logement sont co-signataires de cette convention dont les effets s'étendent sur 6,5 ans.

La convention ACV a été transformée en Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) le 25 juin 2019 par arrêté préfectoral. Un premier avenant à la convention ACV-ORT a été signé le 1er juillet 2019 en présence de Madame la Ministre GOURAULT pour intégrer de nouvelles actions et de nouveaux partenaires financeurs : le Conseil Départemental du Doubs, la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs, l'Etablissement Public Foncier Doubs Bourgogne-Franche-Comté et le groupe la Poste.

II. Déploiement du programme bisontin

Le second avenant à la convention ACV-ORT vise à acter l'achèvement de « la phase d'initialisation » du programme et à enclencher « la phase de déploiement ».

Le périmètre d'intervention été confirmé dans sa version initiale. Les particularités du cœur de ville bisontin ont été précisées, tout comme le projet de redynamisation.

Deux nouveaux partenaires locaux rejoignent la conduite du programme : le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) de Bourgogne Franche-Comté et le Crédit Agricole Franche Comté.

Cet avenant vient également annexer l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement urbain (OPAH-RU) du cœur de ville. La conduite de ce programme en faveur de l'amélioration de l'habitat privé du centre-ville a amené le Conseil Départemental du Doubs à préciser ses engagements en matière d'habitat, notamment en renforçant son accompagnement social au relogement, mais aussi en attribuant des aides à la création de logements sociaux financés par un « Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) minorés ».

III. Intégration de la commune de Saint-Vit à l'ORT bisontine

En raison notamment de son rôle de centralité à l'échelle de son bassin de vie et de ses obligations en matière de mixité sociale imposées par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU), les partenaires du programme Action Cœur de Ville ont convenu de l'intégration de Saint-Vit à l'ORT bisontine.

Les contours du projet de redynamisation Saint-Vitois sont intégrés à la convention sur la base d'études urbaines conduites actuellement par Saint-Vit: périmètre d'intervention, actions à court et moyen terme... Avant déploiement, ce projet devra préciser par voie d'avenant, la manière dont le développement successif des zones en mutation renforcera le cœur de bourg saint-vitois et son effet polarisant pour les besoins quotidiens des habitants.

IV. Rétablissement des Autorisations d'Exploitation Commerciale

Afin d'éviter une implantation massive incontrôlée, l'avenant n°2 à la convention rétablit les Autorisations d'Exploitation Commerciale (AEC) au sein des périmètres ORT pour les commerces dont la surface de vente dépasse 5000 m² ou 2500 m² pour les magasins à prédominance alimentaire

Cet avenant n°2 se substitue intégralement à la convention ACV initiale et à son premier avenant.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide l'avenant n°2 à la convention Action Cœur de Ville – Opération de Revitalisation de Territoire,
- autorise M. le Président ou son représentant à signer le second avenant à l'ORT,
- autorise M. le Président ou son représentant à poursuivre l'engagement du plan d'actions contenu dans l'Opération de Revitalisation de Territoire et à signer tous les actes y afférents dans le prolongement du programme Action cœur de ville.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0